

# La Laïta

## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

La Laïta - nom d'origine bretonne - est un fleuve côtier long de 17 km. On l'appelle aussi, à son embouchure, la rivière du Pouldu, petit port finistérien.

La Laïta est soumise à la marée ; elle prend naissance à Quimperlé au point de confluence de l'Ellé et de l'Isole. Le fleuve coule dans une vallée qui a été creusée par l'action conjointe des eaux de l'Ellé et de l'Isole. La vallée a été envahie par la mer à la fin de la dernière glaciation suite à la remontée du niveau marin. Aujourd'hui elle constitue une ria. La Laïta serpente depuis Quimperlé en direction du sud vers l'Océan Atlantique. Elle s'y jette au port du Pouldu après un parcours légèrement sinueux de 17 kilomètres. Son tracé sert de frontière naturelle entre les départements voisins du Finistère et du Morbihan. Les rives du fleuve sont boisées et accidentées. L'entrée de la ria est rendue difficile d'accès à cause d'un banc de sable sous-marin mouvant. En effet lorsque le vent souffle de sud ou d'ouest une barre se forme rendant la navigation dangereuse.



La Laïta



La confluence entre l'Ellé  
et l'Isole à Quimperlé

Le bassin-versant de la Laïta fait l'objet d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Débuté en 2001, il a été validé en juillet 2009. C'est un document qui encadre la gestion de l'eau sur un territoire géographique cohérent, le bassin-versant.

Il est élaboré par la CLE (Commission Locale de l'Eau), constituée des différentes collectivités, associations et autres usagers du territoire concerné. La CLE répertorie les besoins, les usages de l'eau, les relations entre le milieu naturel et ces usages, les conflits éventuels...

Le SAGE est soumis aux directives du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui lui est organisé au niveau d'un grand bassin hydrographique, pour la Bretagne c'est le bassin Loire-Bretagne.

# La Laita

## 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

### a) Localisation de la source

Les cours d'eau principaux drainant le bassin-versant sont L'Ellé et l'Isole, ils forment la Laita après leur confluence à Quimperlé.

L'Ellé prend sa source dans les Côtes-d'Armor sur le territoire de la commune de Mellionec à une altitude de 220 m à la limite orientale des Montagnes Noires. La source de l'Isole est localisée dans les Montagnes Noires à 170 m d'altitude sur la commune de Roudouallec dans le Finistère.



Calotte St Joseph aux sources de l'Ellé



### b) collectivités concernées

Le périmètre du SAGE intercepte le territoire de 38 communes réparties sur trois départements bretons (Morbihan, Finistère et Côtes-d'Armor).

La population associée est voisine de 70000 habitants. Les communes sont concernées pour des proportions plus ou moins importantes par le périmètre du SAGE.

Trois communautés de communes sont concernées par le SAGE :

- la communauté de communes du Pays de Quimperlé ;
- la communauté de communes du Pays du Roi Morvan ;
- la communauté de communes du Kreizh Breizh.

# La Laita

## 3. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

### a) Surface du bassin versant :

Le bassin-versant hydrographique associé aux rivières Ellé, Isole ainsi qu'à l'estuaire de la Laita couvre une superficie de 917 km<sup>2</sup>. Le bassin-versant de l'Ellé couvre 603 km<sup>2</sup>. Celui de l'Isole draine 226 km<sup>2</sup>.

Le bassin-versant Ellé-Isole-Laita a été divisé en 8 sous-bassins-versants. Ces sous-bassins sont associés aux principaux cours d'eau.

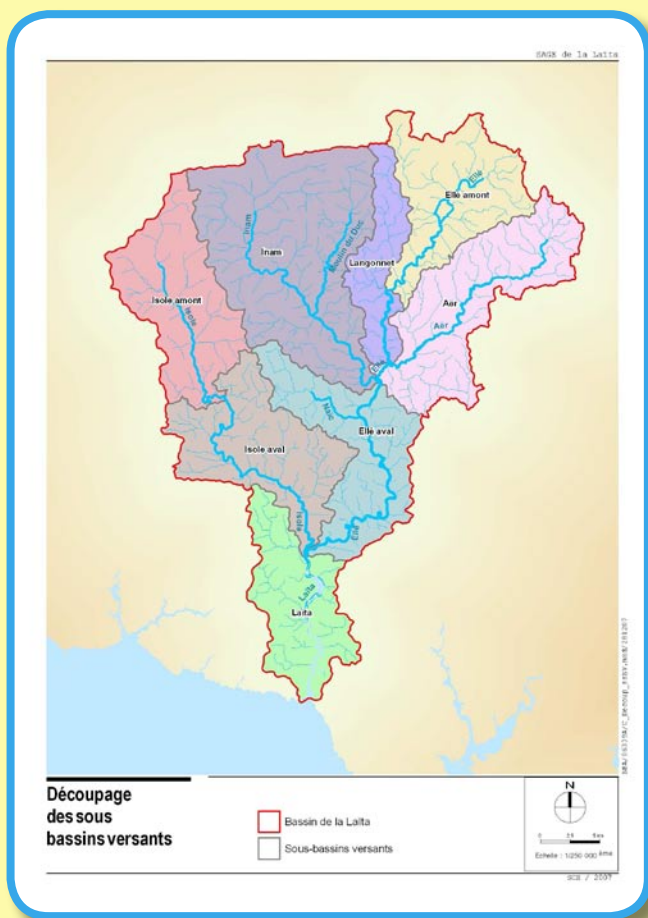


Tableau : superficie des zones hydrographiques du bassin -versant

Bassin-versant	Surface de bassin (km <sup>2</sup> )
Ellé amont	102
Langonnet	52
Aër	128
Inam	215
Ellé aval	106
Isole amont	112
Isole aval	114
Laita	88

Source : BD CarThAgE AELB, 1996

Paysage typique aux sources de l'Ellé



# La Laïta

## b) le climat:

Le régime des précipitations est très variable en Bretagne ; il est essentiellement lié à l'altitude et croît en fonction de l'éloignement des côtes. Le régime pluviométrique des bassins-versants de l'Ellé et de l'Isole est caractérisé grâce à 2 stations de mesures :

- celle de Quimperlé, située à une altitude de 40 m, plus représentative des bassins-versants aval ;
- celle de Guiscriff, située à une altitude de 188 m, plus représentative des bassins-versants amont.

Le tableau suivant indique les valeurs moyennes rencontrées sur ces deux stations.

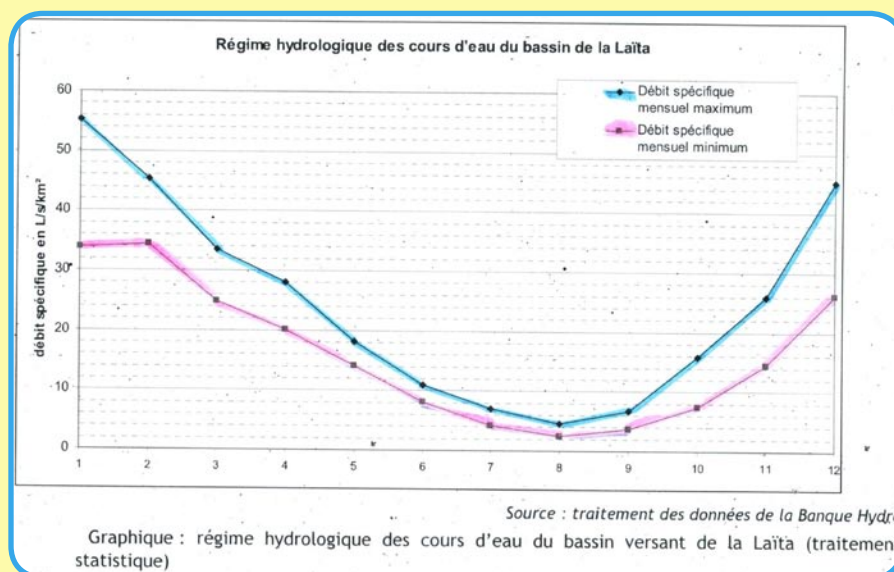
Tableau : répartition mensuelle moyenne des pluies sur le bassin-versant

précipitations en mm	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Quimperlé (1961-1990)	135.0	101.0	92.6	63.9	75.6	50.6	43.5	50.7	70.6	94.8	102.6	128.8	1009.7
Quimperlé (1961-1990)	154.0	116.0	116.0	73.0	86.0	60.0	47.0	53.0	84.0	113.0	123.0	158.0	1118.0

Quelle que soit la station, les trois mois les moins arrosés sont ceux de juin, juillet et août ; ils ne représentent que 14 % des apports annuels. A l'inverse, les deux mois les plus pluvieux sont décembre et janvier, ils couvrent 26 % des apports annuels. Les 2/3 de la pluie recueillie sur le bassin tombent d'octobre à mars inclus (période de 6 mois).

## LES REGIMES HYDROLOGIQUES

D'une manière générale, on observe une homogénéité des régimes hydrologiques des cours d'eau sur le bassin pour les basses eaux. L'homogénéité est moins respectée pour les mois d'hiver. Le bassin présente une organisation géologique permettant de distinguer deux ensembles géologiques : les formations schisteuses sur le bassin de l'Isole et de l'Inam, et granitiques sur le haut bassin de l'Ellé et de l'Aër. Le graphique suivant présente l'enveloppe des débits spécifiques mensuels (débits moyens mensuels rapportés à 1 km<sup>2</sup> de bassin-versant) des stations du bassin.



# La Laita

## c) la géologie

Le socle armoricain compose l'ensemble du bassin-versant Ellé - Isole - Laita. Ce massif armoricain couvre, à l'ouest de la France, une superficie de 65 000 km<sup>2</sup>. Du nord au sud du bassin-versant on observe le massif des Montagnes Noires, formation de grès et quartzites (source de l'Isole) puis une alternance de roches plutoniques et métamorphiques. L'amont du bassin de l'Isole est essentiellement constitué de schistes et micaschistes (formations métamorphiques). L'amont de l'Ellé est quant à lui constitué de roches plutoniques associées de leurs auréoles de métamorphisme (exploitation d'andalousite à Glomel).

A ces formations géologiques de socle sont associés des niveaux d'altérites de puissances variables.



Paysage au relief accentué sur le cours de la Laita



## Le relief

Les premiers kilomètres de l'Ellé s'effectuent dans une vallée encaissée puis à partir de sa confluence avec l'Inam (affluent rive droite) la pente s'adoucit dans une large vallée alluviale avant de retrouver une vallée encaissée lors de la traversée d'une zone de granite au niveau des Roches du Diable. Elle retrouve après des pentes plus faibles avant sa confluence avec l'Isole à Quimperlé. La pente moyenne de l'Ellé est de 2‰ avec une rupture à 10,7 ‰ au niveau du Grand Pont (sur la commune du Faouët).

L'Isole connaît un profil en long irrégulier et une pente moyenne de 3,5 ‰. La première partie du cours de l'Isole connaît des pentes faibles sur des dépôts alluvionnaires. Le régime de l'Isole devient ensuite de type quasiment torrentiel en traversant un massif granitique.

Ellé et Isole confluent à Quimperlé pour former la Laita qui est sous influence des marées et située à environ 2 m au-dessus du niveau de la mer. D'une longueur de 17 km et d'une largeur de 50 à 300 m, l'estuaire de la Laita débouche en mer par l'anse du Pouldu.

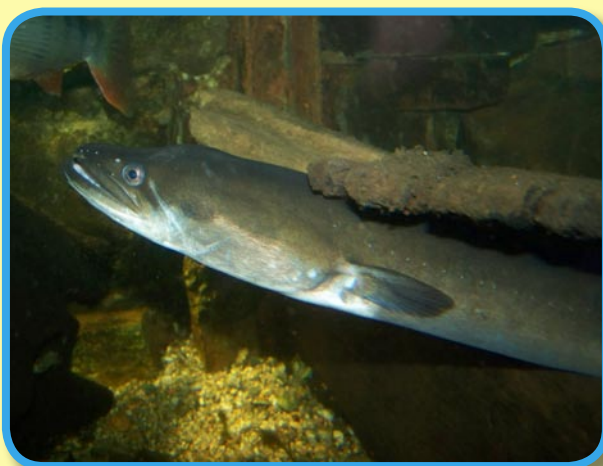
# La Laita

## 4. FAUNE ET FLORE

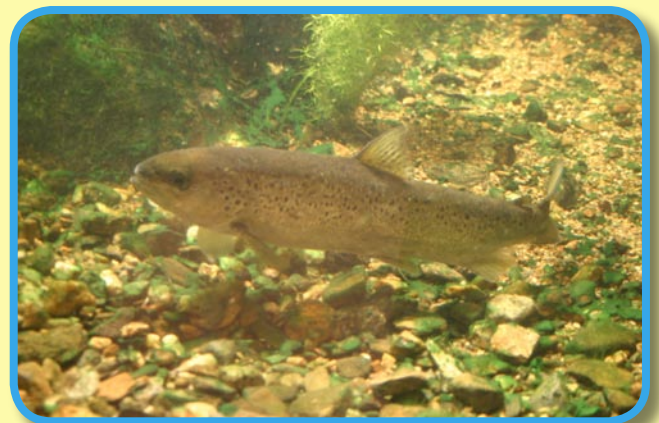
### a) La population piscicole:

La spécificité du territoire se traduit par la présence d'espèces migratrices qui partagent leur cycle vital entre les eaux douces et salées. Parmi ces espèces, l'une d'entre elles, le saumon atlantique, représente un enjeu patrimonial et halieutique fort dans la mesure où il est recherché et protégé par les pêcheurs. L'anguille, autre espèce migratrice, est également présente dans les eaux du bassin-versant. La truite fario, d'intérêt halieutique certain, est localisée dans les cours d'eau du bassin -versant.

Les espèces piscicoles sont toutes migratrices à des échelles variables. Cette mobilité des poissons souligne l'importance du maintien d'un corridor écologique entre les différents milieux colonisés. La qualité biologique des eaux (peuplements piscicoles, présence d'invertébrés et de vie microscopique) est jugée très bonne au regard des suivis effectués sur le bassin-versant. Cependant, la connaissance historique des populations de truites fario et de saumons atlantiques montre que les populations actuelles se situent en deçà du potentiel des eaux du bassin.



Une anguille



Une femelle de saumon

# La Laita

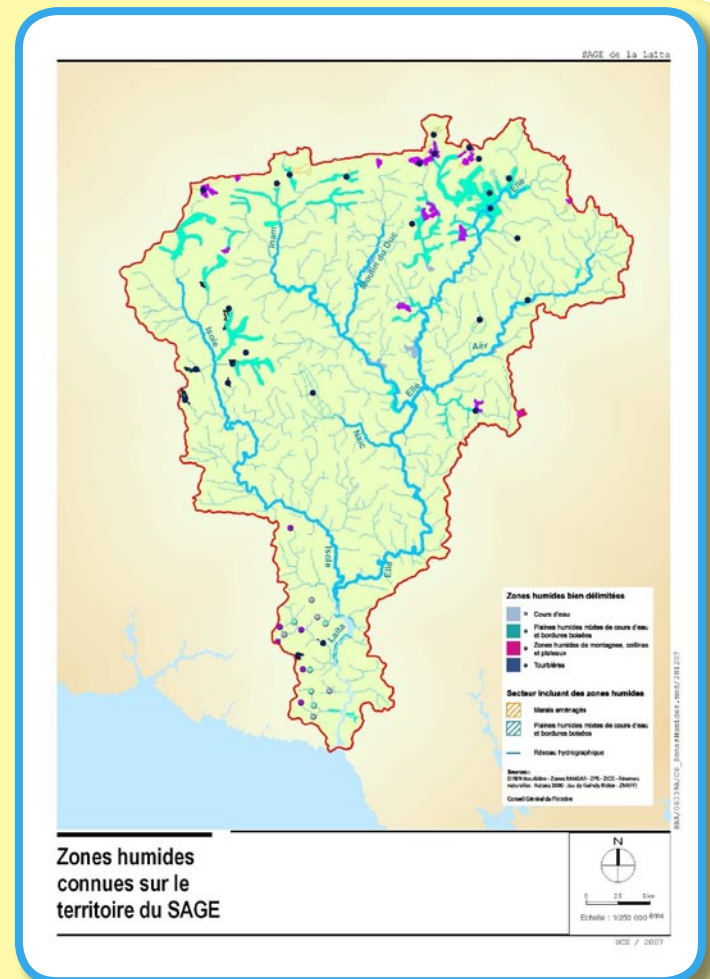
## b) Les zones protégées:

### LES ZONES HUMIDES

Les zones humides, selon la loi sur l'eau de janvier 1992, correspondent aux « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une période de l'année ». Cette définition est donc assez large.

Les zones humides représentent des enjeux forts au sein des bassins-versants du fait de leur importance fonctionnelle :

- valeur biologique, paysagère et patrimoniale;
- rôle de zones tampon assurant le contrôle des écoulements qui cheminent dans les bassins-versants ;
- rôle d'épuration des eaux ;
- rôle de régulation des débits.



L'estuaire et ses vasières

Différentes pressions s'exercent sur les zones humides et tendent à altérer leurs effets sur la biodiversité, la quantité et la qualité des eaux. Ces pressions sont liées aux aménagements et englobent :

- le drainage des terres humides pour la mise en culture ;
- le remembrement des terres (dont arasement des talus) ;
- les autres aménagements routiers et urbains par exemple.

# La Laita

## LES ZNIEFF

La définition des ZNIEFF (Zone Naturelle Intérêt Faunistique et Floristique) participe à la connaissance des zones humides présentes sur le bassin-versant.

La procédure de classement en ZNIEFF cherche à identifier puis protéger :

- les espaces naturels rares ou menacés ;
- les espaces naturels qui représentent des écosystèmes riches et peu modifiés.

Sur le bassin-versant de la Laita, 33 ZNIEFF 1 sont inventoriées.

## NATURA 2000

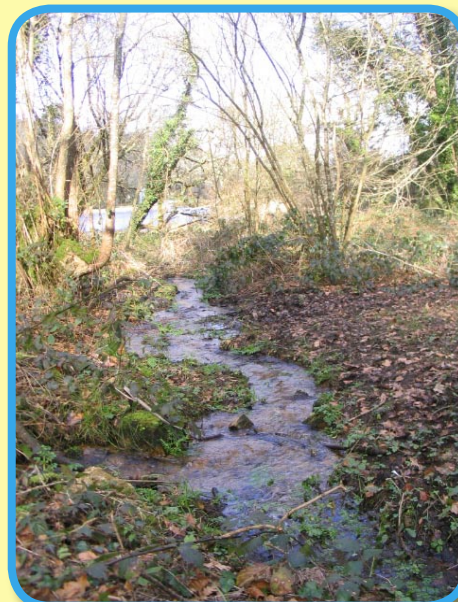
Trois ensembles du réseau Natura 2000 (conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) se répartissent sur le territoire du bassin-versant :

- le complexe de l'est des Montagnes Noires ;
- la rivière Ellé ;
- l'unité formée par la rivière Laita, la pointe du Talus et les étangs du Loc'h et de Lannelec



Les roches du diable, site inscrit.

Au premier plan à droite, l'osmonde royale, fougère protégée en Ile et Vilaine



Un affluent



L'embouchure de la Laita



# La Laita

## c) Espèces remarquables

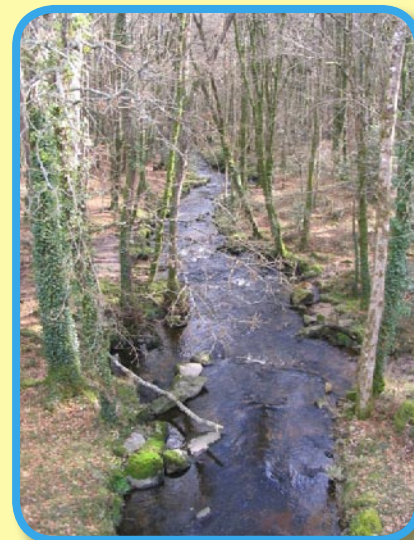
### SPHAIGNE DE LA PYLAIE (*Sphagnum pylaisii*):

C'est une mousse de couleur rougeâtre pouvant varier du vert olive au brun foncé. Elle ne se développe que sur des sites où l'eau est omniprésente : bas marais tourbeux, lande humide, tourbière de pente. Sa répartition géographique est particulière, puisqu'elle n'est présente que sur la côte Est des Etats-Unis, au Nord-Ouest de l'Espagne.... et en Bretagne. La protection de son habitat - les tourbières et landes tourbeuses- condition de son maintien en France, prend donc un relief particulier.

### MOULE PERLIÈRE:

Mollusque d'une exceptionnelle longévité (jusqu'à 90 ans), la moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) encore appelée mulette, vit dans les rivières et ruisseaux aux eaux vives et fraîches, non calcaires, aux fonds graveleux et pierreux. En France, seul l'Ouest de la Bretagne abrite encore des populations de mulettes (huit sites subsistent sur une cinquantaine historiquement recensés).

Des études sont actuellement menées afin d'éviter sa disparition du territoire national.



### LA LOUTRE D'EUROPE (*Lutra lutra*) :

Elle fréquente les territoires où sont associées eau et végétation - étangs et leurs rives, rivières aux berges boisées -, et qui sont proches d'espaces tels que marais, tourbières, estuaires, lagunes, côtes marines. Autrefois très présente dans les rivières aux eaux calmes, elle affecte aujourd'hui surtout les petites rivières aux eaux vives.

Le quart des effectifs de loutres «françaises» est dénombré en Bretagne. Le «domaine» d'une loutre est variable 15 à 40 km de cours d'eau par individu, 5 à 15 km de côtes sur le littoral pour 4 à 5 femelles. La protection d'une telle espèce doit tenir compte de cet aspect territorial. Il s'agit sur un tel domaine de lui assurer «gîte et couvert» et la sécurité de ses déplacements.



Des empreintes de pattes de loutre



un loutroduct, passage sous la route qui permet à la loutre de traverser sans se faire heurter par des véhicules

# La Laita

## LE SAUMON (*Salmo salar*):

Il se reproduit en rivière dans des eaux fraîches et oxygénées.

A l'âge de 1 à 2 ans, les jeunes saumons rejoignent la mer ; adultes, ils retournent vers leur rivière d'origine pour se reproduire. 80 % des captures de saumon en France sont réalisées dans les rivières aux eaux courantes de Bretagne occidentale. Ce constat est le reflet des efforts consentis ces vingt dernières années pour assurer la libre circulation de ces grands migrateurs, au moyen de passes à poissons au niveau des obstacles.



photo: Samuel Jouon

Autres espèces remarquables présentes sur le bassin:

le Flûteau nageant (*Lurionium natans*)

le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*)

Le Chabot (*Cottus gobio*) (voir la fiche sur le chabot sur le site)

La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)



Le chabot



Le flûteau nageant

# La Laita

## 5. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### a) Les activités industrielles:

En 2004, plus de 2 000 établissements des secteurs primaires, secondaires et tertiaires sont recensés sur le territoire du SAGE ; ils y emploient plus de 11 600 salariés.

Les établissements de moins de 5 salariés dominent ils représentent plus de 80 % du total. Seuls 19 établissements comptent plus de 100 salariés. Les entreprises de plus de 19 salariés comptent pour 1 % des établissements du bassin mais elles emploient plus de 45 % des salariés. On observe que 20 % des salariés travaillent dans des entreprises agroalimentaires. L'ensemble du secteur industriel englobe plus de 50 % des emplois du bassin.

### b) les activités agricoles:

Le nombre de sièges d'exploitation sur le bassin-versant est de 899 (sources MSA 2005 en complément des données du Recensement Général Agricole 2000). Les exploitations du territoire sont majoritairement des exploitations individuelles, le tiers de ces exploitations est employeur de main-d'oeuvre. Les productions agricoles sont fortement liées à l'industrie agroalimentaire du bassin.

### c) les activités touristiques:

Le bassin-versant Ellé-Isole-Laita connaît une fréquentation touristique importante avec un gradient positif de l'amont vers l'aval du bassin. Les pics de fréquentations sont localisés sur la période juillet août.

La frange littorale a connu et connaît un développement important de constructions de résidences secondaires (70 % des nuitées 'touristiques' de la zone).

Les communes de Riec-sur-Belon et de Moëlan-sur-mer (communes littorales) sont situées à l'extérieur du bassin-versant mais sont alimentées par le Syndicat mixte de production d'eau de Quimperlé (SMPE) pour les périodes de pointe estivale.



Le littoral à  
l'embouchure de la Laita



# La Laita

## 6. QUALITÉ DE L'EAU

La qualité des eaux sur le périmètre du SAGE peut être caractérisée par les trois points suivants :

- évolution dans le sens d'une amélioration. Les années 1990 ont marqué un pas décisif dans la dynamique de reconquête de la qualité des eaux suite aux travaux opérés pour la mise en oeuvre de stations de traitement par les industriels, les collectivités et par des actions de préservation de la qualité de l'eau de la profession agricole ;
- à l'échelle du bassin, la qualité des eaux montre une concentration de l'amont vers l'aval pour différents paramètres.
- cependant, différents objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne de 1996 au niveau des points de référence situés sur la Laita ne sont pas satisfaits de manière permanente. Les non-conformités observées portent, à des niveaux variables et de façon plus ou moins répétitive, sur le carbone organique dissous, les nitrates et le phosphore total. Il faut noter que ces objectifs ne seront plus applicables à partir de 2009 (date de validation du nouveau SDAGE). Le projet de SDAGE fixe un objectif de bon état en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau identifiées dans le périmètre du SAGE. Aujourd'hui ces masses d'eau respectent déjà cet objectif (selon la définition actuelle du bon état, circulaire de 2005).

Les différentes sources de pollutions

De nombreuses activités peuvent contribuer à la pollution des eaux du bassin. Les principales sont l'agriculture, les eaux usées domestiques et les industries.

Les pollutions diffuses correspondent aux produits utilisés dans le cadre des activités agricoles réparties sur l'ensemble du territoire.

Il convient également de s'intéresser aux pollutions que nous nommerons « dispersées » et qui correspondent aux rejets localisés, mais nombreux, et associés aux assainissements individuels, aux stations d'épuration collectives ou industrielles ; la pollution peut, dans leur cas, être quantifiée en comparant les résultats de mesures en amont et en aval du rejet.

Origine des polluants	Modalités de pollution
Activités agricoles	Pollution diffuse par infiltration et érosion des sols
Effluents domestiques	Rejets d'eaux usées plus ou moins traitées et chargées de polluants biodégradables ou non, produits phytosanitaires
Effluents des industries	Rejets d'effluents de composition diverse et fonction du processus industriel

# La Laita

D'autres sources de pollutions sont possibles: c'est notamment le cas de l'épandage des boues de stations d'épuration et des industries, ainsi que des anciennes décharges, des ruissellements générés par les zones imperméabilisées et l'assainissement des habitations dispersées. Il est cependant important de noter que ces pollutions font l'objet de réglementations ou de programmes d'actions spécifiques ; ainsi, pour le cas de l'épandage, les pratiques sont régulées par l'obligation de mise en oeuvre de plans d'épandage.

Les anciennes décharges constituent également une source de pollution potentielle des eaux. On en dénombre 4 dans le Finistère (Locunolé, Querrien, Quimperlé et Guilligomarc'h) qui présentent un potentiel de danger faible. Deux d'entre elles (Locunolé et Querrien) sont de plus réhabilitées ou en voie de l'être.



L'embouchure de la Laita au Pouldu



## Qualité de l'eau dans l'estuaire

Concernant la qualité des eaux estuariennes l'amélioration est à souligner. L'estuaire était un milieu quasiment sans vie jusque dans le milieu des années 1970. Les eaux de la Laita étaient alors soumises à des pollutions supérieures à la capacité d'acceptation du milieu. Des efforts significatifs d'épuration des rejets industriels et urbains ont été consentis. La profession agricole a également porté des actions spécifiques destinées à réduire la pression sur la qualité des eaux. Dans l'estuaire, le problème des nitrates, hérité des bassins-versants de l'Ellé et de l'Isole persiste ; il traduit le fait que les actions à accomplir doivent associer l'amont et l'aval du bassin-versant.

La qualité des eaux estuariennes ne permet pas d'atteindre l'objectif « conchyliculture » défini par le SDAGE. Cet objectif est de classe B alors que le classement de l'estuaire le divise en deux zones respectivement affectées en classe C et D. Le classement B l'est au sens de la réglementation relative aux zones de production de coquillages vivants. La zone D n'est pas nécessairement liée au suivi de la qualité mais plutôt à l'absence de données. Quant à la zone C, elle serait en évolution positive selon les derniers constats.

Le classement conchylicole:

zone A: zone salubre

zone B: récolte possible mais consommation après purification

zone C: récolte possible mais consommation après purification pendant 2 mois

zone D: récolte interdite

# La Laita

## INONDATIONS ET GESTION DES CRUES

Les phénomènes d'inondations concernent essentiellement les communes de Quimperlé et de Scaër ainsi que les entreprises localisées au fil de l'eau : conserverie morbihannaise, conserverie Pény, entreprise Bolloré, papeterie de Glatfelter, Papeteries de Mauduit, moulin de la Minoterie.

Les communes suivantes sont également touchées par les inondations (arrêtés de catastrophe naturelle):

- pour le bassin-versant de l'Isole : Leuhan, Scaër, Saint-Thurien et Bannalec,
- pour le bassin-versant de l'Ellé : Guilligomarc'h, Locunolé, Arzano et Querrien.

Les épisodes d'inondations les plus récents ont eu lieu en janvier 1995, décembre 2000 et janvier 2001. Les niveaux d'eau atteints lors des crues de décembre 2000 sont les plus hauts jamais atteints au cours des trois derniers siècles.

Les crues sont majoritairement issues de perturbations atlantiques hivernales, les crues les plus importantes intervenant principalement pendant la période décembre - février et étant marquées par une forte pluviosité dans les deux à trois jours précédant la crue. L'influence de la marée se fait sentir sur l'ensemble de l'estuaire de la Laita jusqu'à Quimperlé. Néanmoins, en cas de crues exceptionnelles du type 1995 ou 2000, son influence sur les niveaux d'eau maximaux atteints est négligeable. Quelques crues dommageables ont également été recensées à la suite d'orages estivaux intenses notamment dans la partie amont du bassin-versant de l'Isole et sur le Doudu, affluent rive droite de la Laita.



Inondation à Quimperlé



# La Laïta

## 7. USAGES DE L'EAU

### a) La production et consommation d'eau potable

Les eaux superficielles et souterraines du bassin-versant sont sollicitées pour répondre aux besoins de la production d'eau potable, pour l'agriculture et l'industrie.

Concernant la production d'eau potable, même si les stations de pompage en rivière sont largement moins nombreuses que les captages souterrains, la ressource superficielle pourvoit principalement à cet usage. A l'échelle du bassin-versant, 70 % du volume d'eau potable distribué provient des prélèvements dans les eaux superficielles. En termes de volume, les besoins en eau concernent :

- l'alimentation en eau potable (14 %) ;
- l'abreuvement des animaux (31 %) ;
- les prélèvements industriels (55 %), (remarque : le taux de restitution au milieu, des eaux prélevées par les industriels, après épuration, est de 87 % du volume).

Il ressort que la ressource actuelle est insuffisante pour satisfaire à la fois les besoins liés aux activités humaines (alimentation en eau potable, industries et agriculture) et les besoins biologiques des cours d'eau du bassin-versant au sens réglementaire du terme (respect d'un débit minimum dans les cours d'eau). Pour le sous-bassin versant de l'Ellé, les débits naturels en étiage sont déjà très faibles et les prélèvements qui y sont pratiqués jouent finalement à la marge sur le respect ou non du débit minimum dans l'Ellé et ses affluents. Dans le cas de l'Isole, qui dispose d'un soutien d'étiage naturel plus fort, les prélèvements, notamment ceux situés à l'aval du sous-bassin versant, ont une influence très forte sur les débits d'étiage.



L'Ellé à  
Locunolé



activité kayak  
sur l'Ellé

### b) Activités de loisirs:

Concernant les activités de loisirs, on peut citer le canoë-kayak (Ellé-Laïta) ainsi que la pêche. La pratique de la pêche à pied récréative est interdite dans l'estuaire du fait du classement en zones C et D.

# La Laïta

## La pêche

L'ensemble des rivières du bassin relève du domaine privé. A ce titre les propriétaires des terrains riverains des rivières détiennent les droits de pêche.

Les Associations de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) peuvent alors établir des accords ou des baux de pêche avec ces derniers. Dans tous les cas, la gestion de la pratique de la pêche est assurée en définitive par les AAPPMA. Regroupées en fédérations départementales, les APPMA produisent un plan de gestion piscicole, document technique et synthétique qui détaille l'état général des milieux et propose des orientations en matière de gestion des rivières.

Les AAPPMA initient les contrats de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ces opérations sont ensuite portées par les collectivités locales (communauté de communes). Les AAP-PMA sont garantes de la bonne application des mesures retenues dans le plan.

On dénombre 7 associations de pêche qui se partagent la majeure partie du territoire du bassin-versant (3 pour le Morbihan, 3 pour le Finistère, la dernière pour les Côtes-d'Armor). La totalité du linéaire des rivières en amont de la confluence entre l'Isole et l'Ellé à Quimperlé est classée en première catégorie piscicole.

## Le patrimoine

Le bassin-versant est riche en éléments patrimoniaux. Des circuits de randonnée permettent de les découvrir.



Chapelle Ste Barbe surplombant la vallée au Fauët



Fontaine de la Trinité à Langonnet



L'Ellé passe au pied de l'Abbaye de Langonnet



# La Laita

## LEXIQUE:

**Corridor écologique:** désigne un ou des milieux reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

**Bassin-versant:** Il s'agit de la surface réceptrice des eaux d'un cours d'eau. L'eau de pluie qui y tombe ruisselle ou s'infiltré jusqu'à rejoindre le cours d'eau. Il est délimité par la ligne de crête encore appelée ligne de partage des eaux

**Plante hygrophile:** qui apprécie les lieux en permanence humides

**Débit d'étiage:** Débit moyen le plus bas d'un cours d'eau

